



SAGE Sèvre-Niortaise Marais poitevin
Restitution des résultats de l'inventaire des Zones Humides
au groupe d'acteurs locaux de la commune de
Vouhé (17482)
le 17 mai 2016

Etude financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et la commune de Vouhé



Personnes présentes	2
Personnes excusées	2
Introduction	2
Rappels généraux sur les zones humides	4
Un inventaire de connaissance	4
Prélocalisation suite à la réunion n°1 du groupe d'acteurs locaux	5
Résultats de l'inventaire	5
Bilan de l'inventaire	7
Bilan de la consultation de la cartographie en mairie	7
Analyse planche par planche	8
Suites	9

Personnes présentes

Nom prénom	Fonction
BLASZEZYK Thierry	Maire de Vouhé
GRIMPRET Christian	Vice Président du comité technique ZH de la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin et représentant de l'AMF 17 à la CLE
BERNARD Alain	Conseiller municipal
HELE Nicole	Conseillère municipale
GORIOUX Christophe	Agriculteur et membre du Syndicat de la propriété rurale et agricole de la Charente-Maritime
BRIAND Emmanuel	Agriculteur
OLLIVIER Alain	Agriculteur
SIMONNEAU Vincent	Agriculteur
GUERY Nathalie	Syndicat Mixte du Pays d'Aunis
SANDNER Caroline	Hydrogéologue - SAGE SNMP - IIBSN
CAVAILLES Capucine	Technicienne Zones humides - SAGE SNMP - IIBSN
ETIENNE Rémi	Chef de projet ASCONIT Consultants

Personnes excusées

Nom prénom	Fonction
OLLIVIER Michel	Ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement
BONNET Henri	Président du Syndicat de la propriété rurale et agricole de la Charente-Maritime – représenté par GORIOUX Christophe

Introduction

La troisième réunion du groupe d'acteurs locaux s'est tenue le 17 mai 2016, à la mairie de Vouhé.

C. GRIMPRET introduit la réunion, en rappelant que les inventaires des zones humides sont réalisés selon la même méthodologie et les mêmes critères sur toutes les communes du territoire du SAGE. Il existe certes une part de subjectivité dans l'interprétation des critères servant à identifier et délimiter les zones humides, liée à l'opérateur de terrain. Lors de la consultation en mairie, huit personnes ont émis des doutes sur le caractère effectivement humide de plusieurs secteurs. Sur les zones concernées, des contre-visites seront organisées avec le bureau d'études, les agriculteurs concernés et des personnes tierces.

A. OLLIVIER émet des réserves sur la méthode : sur certaines terres, des traces de rouille sont visibles alors que l'eau n'est présente dans le sol que quelques semaines en hiver. Par ailleurs, il rappelle que la profession agricole est déjà soumise à une réglementation contraignante. Le rajout de règles supplémentaires serait préjudiciable à l'activité agricole sur la commune, alors que les exploitants sur Vouhé prennent déjà soin de l'environnement et de la biodiversité : bandes enherbées, jachères, boisements, etc.

C. GRIMPRET : on étudie aujourd'hui les zones humides car on constate des infiltrations insuffisantes vers les nappes, suite aux travaux de drainage et d'imperméabilisation des bassins versants lors des

dernières décennies. L'objectif est de ne pas laisser se dégrader les zones humides existantes, mais de les restaurer afin qu'elles remplissent leur rôle d'infiltration de l'eau.

Compte tenu des usages liés à l'exploitation des nappes (eau potable, irrigation notamment), il apparaît nécessaire de préserver les ressources souterraines (en particulier au niveau quantitatif).

Sur le Pays d'Aunis, on a une forte présence de sols de groies. Leur comportement vis-à-vis de l'eau est très hétérogène, même au niveau communal. De manière générale sur les banches plates, on peut avoir de l'eau en hiver puis des sols très secs en été.

Aujourd'hui, les inventaires de zones humides n'apportent pas de contrainte supplémentaire sur les terres agricoles. Le devenir de ces zones en terme d'urbanisme (classement en NZH, AZH et règlement associé) sera acté lors de la révision des documents d'urbanisme et l'élaboration des PLU intercommunaux.

A. OLLIVIER s'inquiète des contraintes qui pourraient être appliquées dans le futur sur ces zones. Quant au drainage, il est quasiment absent sur la commune de Vouhé. Les agriculteurs gardent une mauvaise expérience de la procédure de mise en place de la démarche Natura 2000, où des périmètres ont d'abord été arrêtés, avant d'établir des contraintes à l'intérieur des sites.

C. GORIOUX relève que les zones humides doivent permettre d'améliorer l'infiltration des eaux dans les sols et les nappes. Est-ce l'objectif de l'étude ?

R. ETIENNE : l'objectif de l'inventaire est d'améliorer la connaissance, suivant une méthodologie fixée. La démarche est binaire : soit au moins un des deux critères (végétation, hydromorphie) est rempli et on est en zone humide, soit on ne l'est pas. L'étude s'arrête à ce niveau, sans incidence sur les pratiques agricoles.

C. GRIMPRET : un des objectifs est l'enrichissement des nappes en eau. Il existe aussi des mesures favorisant l'infiltration dans les politiques d'urbanisme (infiltration des eaux pluviales à la parcelle). L'imperméabilisation des sols constitue un gros problème pour la recharge des nappes. L'agriculture n'empêche pas les infiltrations et le drainage permet d'évacuer l'excès d'eau, sans assécher les terrains.

N. GUERY : Le premier objectif de l'étude est de sécuriser la révision des PLU. Pour mémoire, les services de l'Etat ont refusé d'instruire le dossier tant que l'inventaire des zones humides n'était pas réalisé. Cette politique est appliquée également en Deux-Sèvres et en Vendée, depuis plusieurs années déjà.

C. SANDNER : l'inventaire des zones humides est demandé par le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin. En application du SAGE, il doit être intégré dans les documents d'urbanisme des communes du territoire du SAGE.

R. ETIENNE rappelle ensuite l'ordre du jour :

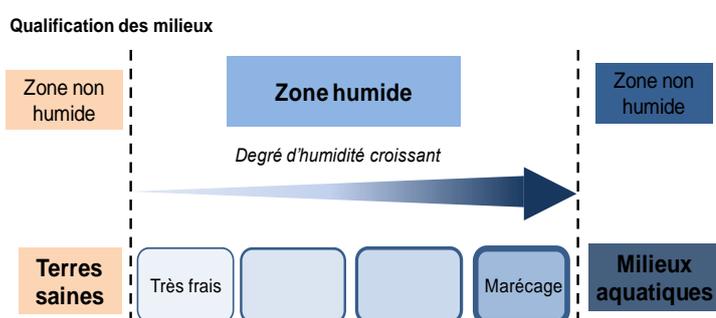
- Rappel de la définition des zones humides et de la démarche d'inventaire dans son ensemble
- Résultats et bilan de l'inventaire
- Analyse planche par planche de la cartographie des zones humides

Rappels généraux sur les zones humides

R. ETIENNE débute en rappelant que les zones humides identifiées lors de cet inventaire répondent à une définition donnée dans l'article L.211-1 du code de l'environnement et complétée par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié. Selon la législation, une zone humide est un espace caractérisé par au moins une ou plusieurs de ces grandes caractéristiques :

- **l'hydrologie** : c'est-à-dire qu'il s'agit de terrains engorgés au moins de manière temporaire sinon permanente,
- **l'hydromorphie des sols** : cet engorgement, qu'il soit temporaire ou permanent peut générer ce que l'on appelle des sols « hydromorphes », caractéristiques des zones humides, ceux-ci sont reconnaissables à la présence de « traits d'hydromorphie » (tâches rouilles ou blanchiment de la matrice...),
- **la végétation hygrophile** : la végétation lorsqu'elle est présente est constituée d'espèces adaptées aux conditions d'humidité.

Les zones humides ainsi inventoriées recouvrent des espaces ayant un gradient d'humidité croissant depuis des terres qualifiées de fraîches jusqu'à des milieux marécageux. Le schéma suivant permet de représenter l'étendue des milieux répondant à la définition de « zones humides » (Schéma élaboré d'après Oberti *et al.*, 2003).



Un inventaire de connaissance

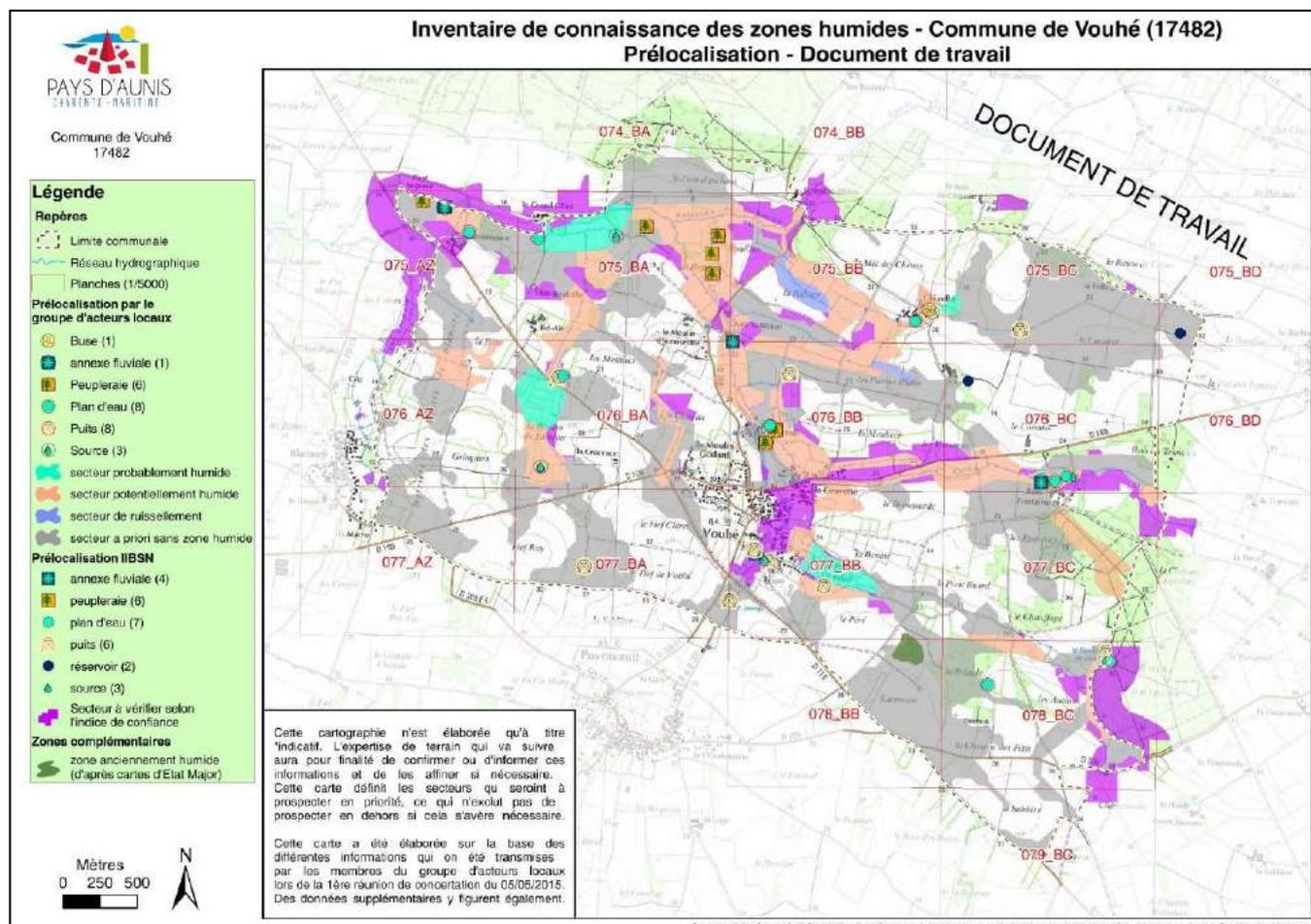
R. ETIENNE rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cet inventaire. Cet inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique est un **inventaire de connaissance** réalisé dans le cadre du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin. Cet inventaire est obligatoire pour l'élaboration des documents d'urbanisme des communes mais il est également indispensable dans une optique de gestion de la ressource en eau. A cet effet cet inventaire doit permettre de mieux comprendre l'organisation des zones humides et des flux d'eaux sur le territoire afin de mieux protéger la ressource en eau.

A. OLLIVIER : pourquoi les jardins privés ne sont pas prospectés, alors que les parcelles agricoles (privées) le sont ? Manque de cohérence dans la méthode.

C. SANDNER : Les zones identifiées par les mairies comme à urbaniser et les zones prélocalisées par la DREAL Poitou Charentes font partie des zones à prospecter même s'il y a de fortes chances pour qu'elles ne soient pas humides, ceci afin de sécuriser l'inventaire au titre de l'urbanisme. Concernant les jardins attenants aux maisons, la CLE a fait le choix de ne pas les prospecter. Les zones non prospectées apparaissent dans le rapport, ainsi que tous les éléments indiqués par les prélocalisations et les acteurs locaux. Si ces éléments indiquent qu'une zone prospectée est probablement humide, le bureau d'études en urbanisme et le maire en tiendront compte.

A. OLLIVIER : quelle est la finalité de cartographier un réseau hydrographique complémentaire ?
 C. SANDNER : l'exercice n'est pas exhaustif. Le réseau n'est pas caractérisé (pas de distinction entre cours d'eau, fossé, écoulements, etc.), l'objectif est de comprendre le fonctionnement des zones humides (le réseau hydrographique peut alimenter la zone humide et/ou recueillir ses eaux).

Prélocalisation suite à la réunion n°1 du groupe d'acteurs locaux



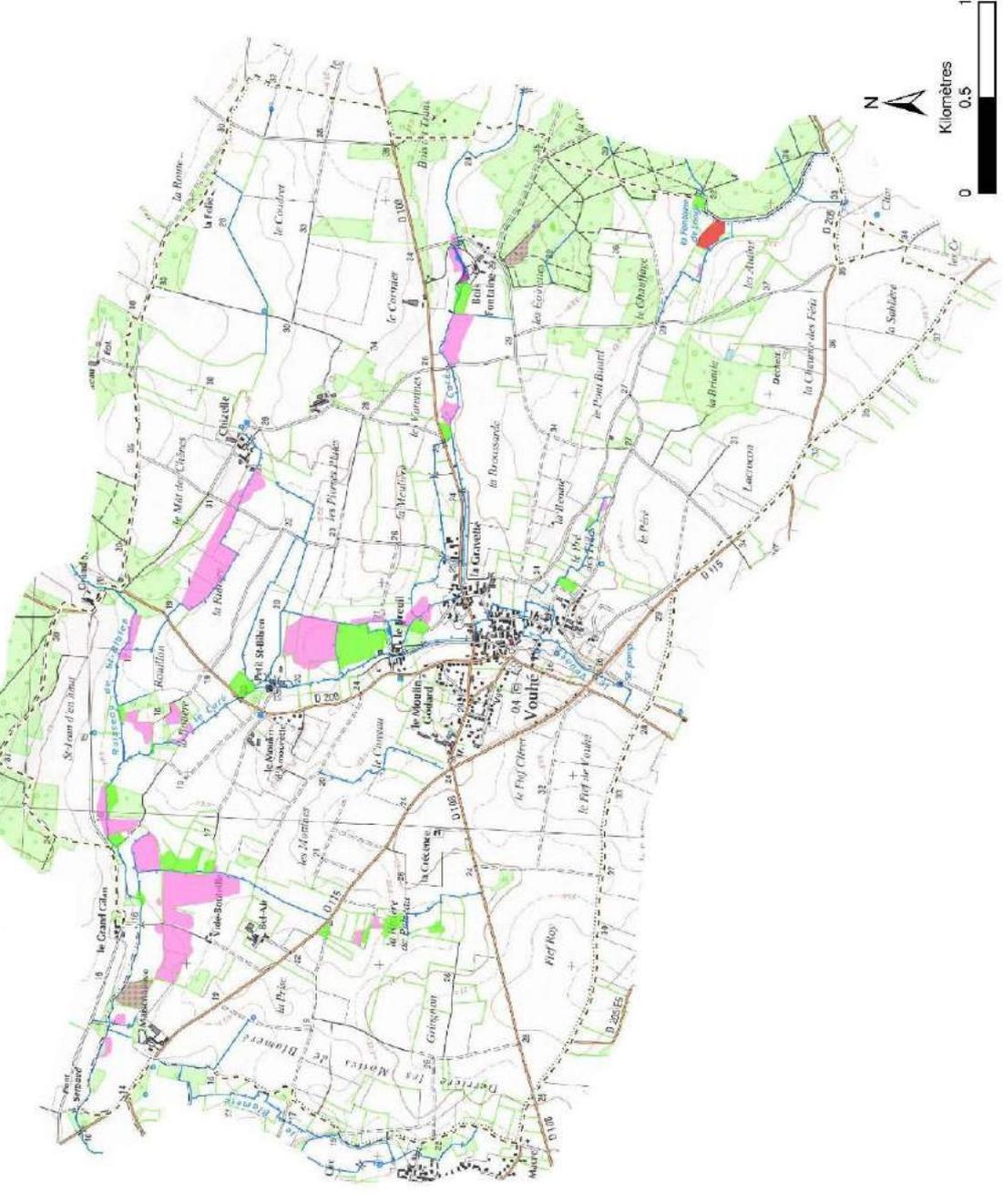
Résultats de l'inventaire

Les chiffres et cartes ci-après correspondent à ceux présentés lors de la réunion. Ils ont depuis été modifiés suite à des vérifications de terrain.

Typologie Corine Biotopes niveau 1	Nombre de zones humides	Superficie totale (ha)
3. Prairies, fourrés	23	14.11 ha
4. Boisements	4	3.17 ha
5. Roselières, Marais, Sources	1	1.28 ha
8. Plantations	2	0.29 ha
8. Terres agricoles	33	40.53 ha
TOTAL	63	59.38 ha

La carte ci-dessous présente les résultats, sur fond BD Ortho IGN

Surface en zone humide par grands types d'habitats - Typologie CORINE Biotopes



Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

Sources : ©IGN Scan250®, ©IGN BD Topo®, relevés de terrain Ascoint Consultants - Réalisation : Ascoint Consultants - Janvier 2016
 L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne, L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER


Commune de Vouhé

R É G I O N AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES


Légende

Typologie des habitats génériques

- 3. Prairies, Fourrés
- 4. Boiselements
- 5. Roselières, Marais, Sources
- 8. Plantations
- 8. Terres agricoles

Autres zones

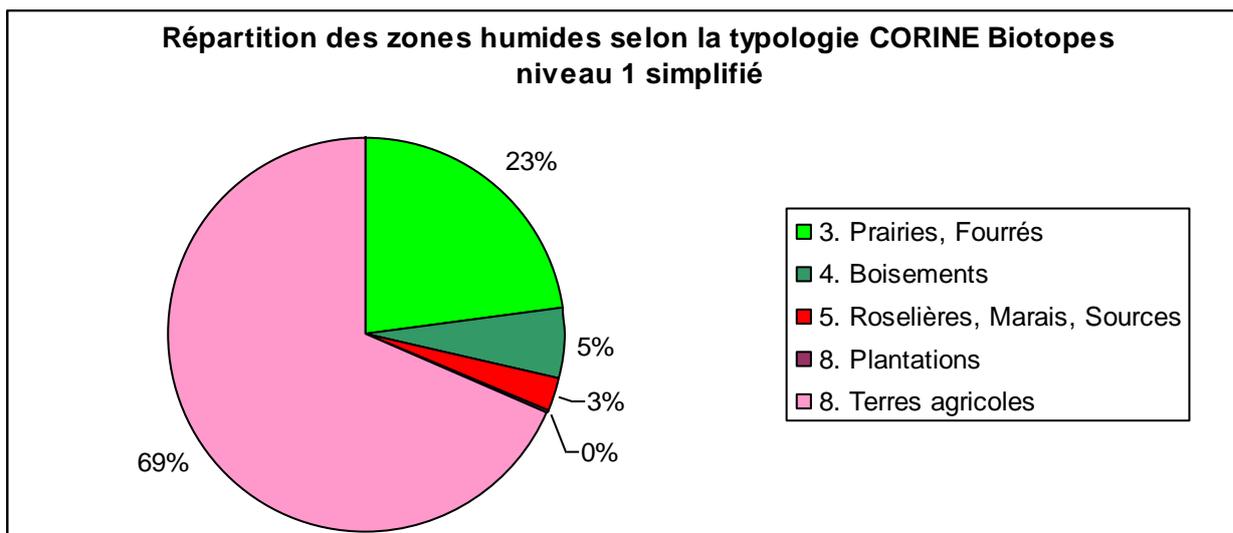
- 2. Plans d'eau et mares

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (IGN)

Repères

- Limite communale



Bilan de l'inventaire

Territoire communal : 1 576 ha

Surfaces prospectées : environ 321 ha (20 % du territoire communal)

42 espèces indicatrices de zone humide recensées

672 sondages pédologiques réalisés

59,7 ha en zones humides (19 % de la surface prospectée ; 3,79 % de la surface communale).

Plusieurs grands ensembles humides, au niveau de Bois Fontaine et en aval, entre le Breuil et le Petit St-Bibien, à la Bottère, à la rivière de Palzeau et entre Vide-Bouteille et Maisonneuve.

4 076 ml de réseau hydrographique complémentaire

8 sources

8 puits

7 plans d'eau ou mares

4 réservoirs

1 abreuvoir direct

Bilan de la consultation de la cartographie en mairie

Huit personnes ont écrit des remarques, qui se recoupent en partie :

- Une grande zone à la Ridoire à enlever
- Une zone à Rouillon à enlever
- Une zone à Bottère à enlever
- Une zone entre Bois Fontaine, le Cormier et les Varennes à enlever (« jamais inondée »)
- Une zone à la Fontaine de Longes à enlever
- Une petite zone aux Autins à enlever

Analyse planche par planche



Analyse planche par planche par l'ensemble du groupe d'acteurs

RAS pour les planches suivantes : BO16, BO19, BP16, BP19, BQ17, BQ19 et BR18

Planches BO17 et BO18 :

- Doutes émis sur des zones notées humides à la Bottère, à Rouillon et à la Ridoire → *retour terrain*
- Le fossé en aval de la Ridoire est en partie comblé
- Le fossé à la Ridoire ne draine pas d'eau (non entretenu)
- Une zone drainée indiquée à Rouillon
- Pourquoi des sondages apparaissent comme non humides mais hydromorphes en profondeur à l'intérieur de zones humides ? → après vérification : erreur sur 2 sondages qui sont bien humides ; 2 autres sondages sont bien non humides mais hydromorphes en profondeur sur des parcelles en prairies naturelles humides délimitées à partir de la végétation

Planche BP17 :

- Le réseau hydrographique rajouté à la Rivière de Palzeau n'est pas entretenu, ce qui explique la présence de zones humides
- Une partie de zone humide indiquée en aval du Breuil est remblayée

Planche BP18 :

- Le fossé en aval de la route à l'ouest de Chizelle a été dévié il y a 30 – 40 ans : nouveau tracé vers le sud, le long de la route, jusqu'au fossé qui part vers l'ouest. Toute l'eau provenant du secteur de Chizelle est collectée par ce fossé.
- doute sur la parcelle en grande culture notée humide en aval de Bois Fontaine : jamais d'eau visible → *retour terrain*

Planche BQ18 :

- La parcelle notée humide (d'après le critère de végétation) au Pré des Filles, suite au passage avec le groupe d'acteurs locaux, met en évidence la limite de la méthode puisque les parcelles voisines ont un fonctionnement hydrologique identique mais sont soit en grandes cultures soit en prairies fauchées (fauchées avant les prospections de terrain et donc impossibilité de les classer humides d'après le critère végétation) et n'ont pas été notées comme humides.
- Doute émis sur la petite zone humide située aux Autins en bordure de cours d'eau : la zone délimitée correspond à une bande plus argileuse, sur la partie le plus séchant de la parcelle → *retour terrain*
- Doute émis sur la limite de la zone humide à la Fontaine de Longe (humide dans le point "bas" mais pas sur le point "haut" de la parcelle) → *retour terrain*

Suites

Des retours terrains ont été réalisés le 3 juin, sur les sites où des doutes ont été émis.



Levée de doute sur le secteur de Rouillon

Le tableau ci-après indique les personnes présentes selon les sites :

PERSONNES	SITES				
	Bois Fontaine	La Ridoire, Rouillon	Les Autins	Fontaine de la Longe	La Bottère
Jean-Marie ARNAUD	✓				
Alain OLLIVIER		✓	✓		
Eric GAY		✓	✓		
Vincent SIMONNEAU				✓	
Vincent MIGNAUD					✓
Alain BERNARD	✓	✓	✓	✓	✓
Nathalie GUERY	✓	✓	✓	✓	✓
Capucine CAVAILLES	✓	✓	✓	✓	✓
François JOSSE	✓	✓	✓	✓	✓
Rémi ETIENNE	✓	✓	✓	✓	✓

La cartographie page suivante présente la synthèse de ces visites.

R. ETIENNE. : le rapport d'étude sera établi en juin, avant présentation en réunion publique puis restitution finale au conseil municipal en juin ou juillet.

Levée de doutes

Réalisée le 3 juin 2016 en présence de la majorité des exploitants / propriétaires des parcelles concernées

réalisation de 4 sondages
traces d'hydromorphie (blanchissement + traces de rouille)
apparaissant à différentes profondeurs : de 23 cm à 40 cm
=> nouvelle délimitation de la zone humide, plus restreinte

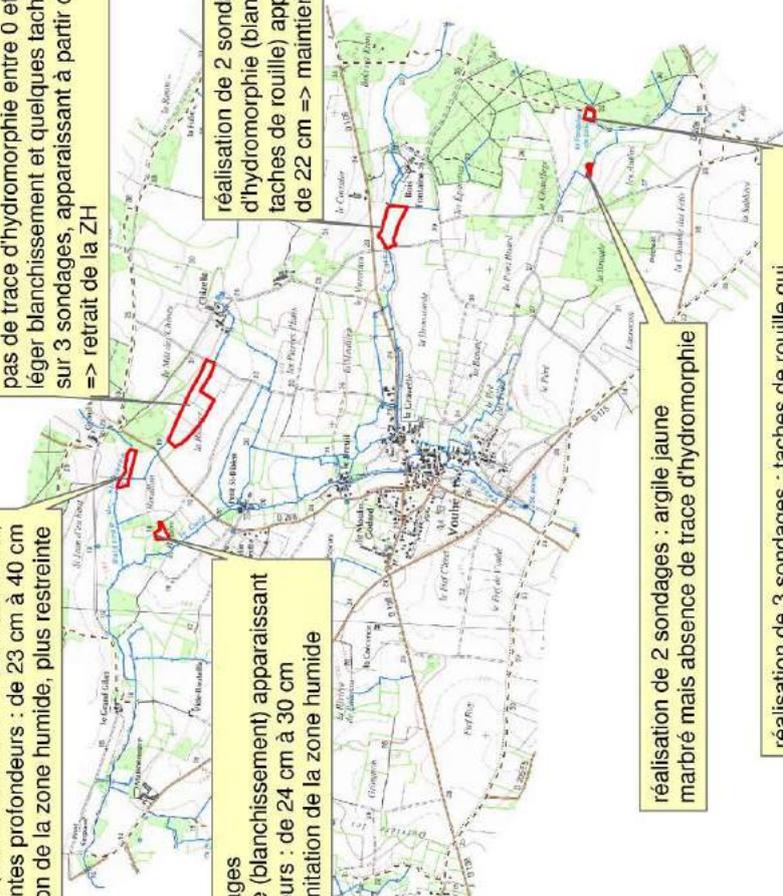
réalisation de 5 sondages
pas de trace d'hydromorphie entre 0 et 25 cm
léger blanchissement et quelques taches de rouille observés
sur 3 sondages, apparaissant à partir de 35-40 cm
=> retrait de la ZH

réalisation de 3 sondages
traces d'hydromorphie (blanchissement) apparaissant
à différentes profondeurs : de 24 cm à 30 cm
=> affinage de la délimitation de la zone humide

réalisation de 2 sondages : traces
d'hydromorphie (blanchissement + légères
taches de rouille) apparaissant à partir
de 22 cm => maintien de la zone humide

réalisation de 2 sondages : argile jaune
marbré mais absence de trace d'hydromorphie

réalisation de 3 sondages : taches de rouille qui
apparaissent à différentes profondeurs : de 15 cm à 30 cm
=> nouvelle délimitation de la ZH (plus restreinte)



Légende

- Zones ayant fait l'objet de doutes
- Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique (IGN)
- Repères
- Limite communale

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

Sources : ©IGN Scan2500, ©IGN BD Topo®, relevés de terrain Ascunit Consultants - Réalisation : Ascunit Consultants - Juin 2016
L'inventaire des zones humides est cofinancé par l'Union Européenne,
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FEDER